

Rapport d'orientation budgétaire (ROB 2026)

Syndicat mixte d'études et de préfiguration du projet de Parc naturel régional de la
Brie et Deux Morin

Contexte

En amont du vote du budget (dans les 10 semaines qui précèdent), la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités et autres établissements publics. Il s'agit d'une étape essentielle du cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Le DOB constitue une étape obligatoire du cycle budgétaire et permet notamment :

- de rendre compte de la gestion de la structure (analyse rétrospective)
- et de proposer les orientations principales de l'exercice à venir

Il vise à informer les élus sur la situation économique et financière de la structure afin d'éclairer leurs décisions lors du vote du budget.

Aussi, en vertu des articles L.2312-1 / L.3312-1 / L.4312-1 / L.5211-36 du CGCT modifiés, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) élaboré par le Président.


Ce rapport, qui accentue et renforce le degré d'information des élus, présente ainsi « traditionnellement » :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- l'évolution de structure et la gestion de la dette.

Il se trouve renforcé pour les structures de plus de 10 000 habitants avec une présentation de la structure, de l'évolution des dépenses (analyse prospective), l'évolution prévisionnelle des effectifs et l'exécution des dépenses de personnel.

Sa transmission au représentant de l'État et sa publication sont formalisées par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

Présentation du Syndicat mixte

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le 
ID : 077-200036192-20260218-DEL2026_02-DE

Le Syndicat mixte constitue la structure d'études et de préfiguration du projet de Parc naturel régional (PNR) Brie et Deux Morin.

Il prépare le projet de PNR en précisant les enjeux, en définissant les objectifs et en élaborant le projet de charte sur la base des études préalables, en collaboration avec les institutions compétentes conformément à l'article L.331-1 et suivants du Code de l'environnement, relatif aux Parcs naturels régionaux.

D'une façon générale et, dès sa création, le Syndicat mixte a vocation à conduire des actions concernant :

- l'animation et la rédaction de la charte constitutive du futur PNR ;
- la préfiguration du projet sur le territoire ;
- la mobilisation et la participation de la population locale ainsi que de tous les acteurs socio-économiques concernés par le projet, pour une véritable appropriation dans une démarche de démocratie participative ;
- le conseil aux collectivités sur toute thématique en rapport avec les missions d'un PNR.

Le périmètre du projet regroupe 82 communes et 2 EPCI (CA Coulommiers Pays de Brie, CC des Deux Morin), 80 communes sont adhérentes au SMEP dont 1 ne faisant pas partie de l'un des deux EPCI du territoire (Mortcerf). Soit 2 communes non adhérentes (Hautefeuille et Meilleray).

Suite à l'avis d'opportunité favorable sous réserve du Préfet de Région en date du 11 septembre 2020, le Syndicat mixte est entré dans une phase de consolidation de son diagnostic et de l'établissement des enjeux du territoire afin de lever chaque réserve émis par le Préfet de Région et le Conseil National de la Protection de la Nature.

Pour rappel, les recommandations portent sur la protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel, la préservation des paysages, le périmètre, l'aménagement du territoire, la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, le développement durable des filières agro-économiques, la transition énergétique, la gouvernance et sur la procédure à mettre en place (notamment demander l'avis intermédiaire³).

SMEP a répondu à toutes les préconisations du préfet de Région énoncées dans son avis in date du 11 septembre 2020.

Les actions et partenariats menés depuis 2023 ont été poursuivis en 2025 comme les travaux menés par la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France ou l'évaluation environnementale.

D'autres actions et partenariats ont été effectués en 2025 comme :

- ▶ le partenariat avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières en charge du programme de recherche de l'Orgeval pour l'établissement d'une coupe géologique afin de connaître la circulation des eaux souterraines. Savoir s'il y a une communication entre l'aquifère de Brie et l'aquifère de Champigny par une coupe géologique.
- ▶ la prestation complémentaire de la Chambre de Métier et de l'Artisanat sur la structuration des réseaux de professionnels (identifier un panel d'entreprises et de professionnels qui s'inscrivent dans un raisonnement de développement durable, s'appuyer sur les retours d'expériences et carnet d'adresses).
- ▶ le partenariat avec l'association pour la valorisation des espaces nature du Grand-Voyeux afin d'apporter un appui à l'analyse cartographiques thématiques relatives aux enjeux naturalistes du projet de PNR, d'accompagner le SMEP pour la prise en compte des enjeux environnementaux dans la charte du futur PNR pour les thématiques « connaissance, préservation, valorisation et protection du patrimoine naturel, accompagner le SMEP pour la définition des actions prioritaires en lien avec les objectifs nationaux de la stratégie des aires protégées.
- ▶ l'acquisition d'une photothèque pour illustrer la charte et des éléments de communication.

2025 a été marquée par :

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le

ID : 077-200036192-20260218-DEL2026_02-DE

Berger
Levrault

- ▶ la présentation et la validation des notes stratégiques relatives au développement économique et à la gestion de l'eau. Il est rappelé que les notes stratégiques portant sur le paysage et la biodiversité ont été validées en 2024. Ces notes, élaborées à partir des différents diagnostics réalisés, définissent les enjeux identifiés et proposent des outils opérationnels susceptibles d'être mis en place.
- ▶ l'organisation de cinq ateliers thématiques dédiés aux enjeux, ayant pour objectif l'identification des problématiques auxquels le territoire est confronté, la définition des orientations stratégiques, des mesures de la charte, ainsi que des solutions et moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Ces ateliers se sont tenus le 13 mars 2025 à La Ferté-Gaucher, le 18 mars à Boissy-le-Châtel, le 20 mars à Crécy-la-Chapelle, le 24 mars à Saint-Cyr-sur-Morin et le 3 avril à Coulommiers. Au total, 138 personnes - élus, acteurs, membres du CLD et habitants du territoire – ont pris part à ces temps de travail.
- ▶ la définition des orientations. À l'issue des ateliers thématiques, trois grandes orientations ont été définies et validées à l'unanimité par le comité syndical (délibération n°2025-10 en date du 12 juin 2025). Ces orientations constituent l'armature de la charte et se déclinent comme suit :
 - ❖ **Soutenir l'agriculture locale et l'innovation**
 - ❖ **Préserver et améliorer la qualité du cadre de vie d'un territoire rural**
 - ❖ **Sécurité des biens et des personnes**
- ▶ la rédaction de l'introduction de l'avant-projet de charte.
- ▶ l'élaboration du plan de Parc composé des délibérations adoptées par une large majorité des communes comprises dans le périmètre du projet, relatives à la définition du périmètre et des enjeux du projet du PNR Brie et Deux Morin à l'échelle communale.
- ▶ la poursuite de la mise à jour de l'atlas cartographique comportant l'ensemble des portées à connaissance fourni aux communes en 2023.

Ce corpus comporte deux parties :

- ❖ Les plans généraux : répertoire contenant les plans thématiques couvrant principalement l'ensemble du territoire à l'échelle 1/50000^e.
- ❖ Les atlas communaux : répertoire contenant les plans thématiques couvrant chacune des 82 communes du territoire.

2026 sera consacrée à :

- ▶ la finalisation de l'avant-projet de charte.
- ▶ la saisine de l'Etat pour l'avis intermédiaire.
- ▶ la finalisation du plan de Parc.
- ▶ la finalisation de la charte.

Partenariats 2026 :

- ▶ Poursuite du partenariat avec l'association pour la valorisation des espaces nature du Grand-Voyeux afin d'apporter un appui à l'analyse cartographiques thématiques relatives aux enjeux naturalistes du projet de PNR, d'accompagner le SMEP pour la prise en compte des enjeux environnementaux dans la charte du futur PNR pour les thématiques « connaissance, préservation, valorisation et protection du patrimoine naturel, accompagner le SMEP pour la définition des actions prioritaires en lien avec les objectifs nationaux de la stratégie des aires protégées (*Coût estimatif 5 000 € - ayant fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Département de Seine-et-Marne*).
- ▶ Poursuite du partenariat avec la Chambre d'Agriculture. Il est rappelé que ce partenariat a commencé en 2023 (*Coût estimatif 20 000 € - ayant fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Département de Seine-et-Marne*).

La procédure budgétaire 2026

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 077-200036192-20260218-DEL2026_02-DE

Conformément à la nomenclature M57, la présentation des orientations budgétaires doit intervenir dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget (auparavant deux mois avec la nomenclature M14).

Le projet de budget, préparé et présenté par l'exécutif, doit être communiqué aux membres du Comité syndical douze jours au moins avant la séance du Comité syndical consacrée à l'étude du budget (auparavant cinq jours avec la nomenclature M14).

Pour l'exercice 2026, le calendrier budgétaire est le suivant :

1°) Octobre à décembre 2025 : réunions de travail et échanges avec les services de la Région et du Département en vue de préparer le Budget 2026

2°) 28 janvier 2026: Commission administration générale, finances et communication en vue de préparer le ROB

3°) 3 février 2026 : Bureau syndical en vue d'étudier la proposition de ROB de la commission administration générale

4°) 18 février 2026 : Tenue d'un débat d'orientation budgétaire en Comité syndical

5°) 18 février 2026 : Bureau syndical en vue d'étudier les propositions financières budget 2026

6°) 2 mars 2026 : Vote du Budget 2026 en Comité syndical

Cette procédure a pour objectifs de mettre en évidence la volonté du Syndicat mixte de s'engager sur certaines actions (DOB), de le confronter à ses capacités de financement et à l'implication financière de ses partenaires.

Exécution financière 2025

L'exécution budgétaire s'est déroulée sans problème particulier avec une bonne gestion de l'ensemble des postes comptables.

Le souhait de la Région Ile-de-France, que le SMEP dispose d'un fonds de roulement bas, a été respecté.

Les dépenses de fonctionnement sont inférieures à celles de l'exercice 2024, en raison de l'achèvement de la phase de diagnostic intervenue en 2024.

Un faible investissement est à noter, achat d'un vidéoprojecteur, d'un écran et d'une télévision pour un montant total de 2 316,38 €.

Aucun emprunt ni ligne de trésorerie n'ont été contractés durant l'exercice 2025.

Fonctionnement :

Recettes : 351 573,20 € (sans reprise du résultat 2024 = 331 653,64 €)

Dépenses : 296 062,51 €

Excédent de fonctionnement exercice 2025 : 55 510,69 €

(résultat du fonctionnement 2025 sans reprise du résultat 2024 = 35 591,13 €)

Investissement :

Recettes : 18 916,70 € (sans reprise du résultat 2024 = 2 440,00 €)

Dépenses : 2 316,38 €

Excédent d'investissement exercice 2025 : 16 600,32 €

(résultat d'investissement 2025 sans reprise du résultat 2024 = 123,62 €)

2025 est une année excédentaire à hauteur de 72 111,01 € (reprise du résultat 2024 compris)

Note : L'excédent de fonctionnement comprend la reprise du résultat antérieur et les opérations d'ordre et ne doit pas être confondu avec la capacité d'autofinancement brute.

La capacité d'autofinancement (CAF) brute du Syndicat mixte s'élève à 38 031,13 € en 2025, traduisant une situation financière saine et une gestion prudente des dépenses de fonctionnement.
(331653,64 € - 293622,51 € (dépenses totales - opérations d'ordre) = 38031,13 €)

En l'absence de tout emprunt et de remboursement de dette, la capacité d'autofinancement nette du Syndicat mixte est identique à la CAF brute et s'établit à 38 031,13 € pour l'exercice 2025.

La situation financière du SMEP peut ainsi être qualifiée de saine, traduisant une gestion prudente et une capacité d'autofinancement suffisante au regard des besoins d'investissement.

Détails:

Fonctionnement recettes (351 573,20 €) :

6419 Remboursement sur rémunérations du personnel : 85,00 €
(compensation Fonds Nationaux de Compensation (FNC) 2021)
7472 Dotation Région Ile-de-France : 235 519,89 €
7473 Dotation Département Seine-et-Marne : 42 500,00 €
74748 Participation communes : 47 626,00 €
74751 et 74758 Participation EPCI : 5 920,40 €
002 Résultat de fonctionnement N-1 : 19 919,56 €
75 Autres produits: 2,35 €

Fonctionnement dépenses (296 062,51 €) :

011 Les charges à caractère général : 78 770,16 €
012 Les charges de personnel et frais assimilés : 210 225,89 €
65 Autres charges de gestion courante: 4 626,46€
042 Opérations d'ordre de transfert : 2 440,00 €

Investissement recettes (18 916,70€) :

040 Opération d'ordre de transfert entre sections : 2 440,00 €
(amortissement matériels informatiques, logiciels, barnum)
001 Résultat investissement N-1 : 16 476,70 €

Investissement dépenses (2 316,38 €)

21838 Autre matériel informatique : 2 017,38 €
2188 Autres immobilisations corporelles : 299,00 €

Budget conjoint SMEP/Conseil Local de Développement 2025

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le


Bersee
Levraut

ID : 077-200036192-20260218-DEL2026_02-DE

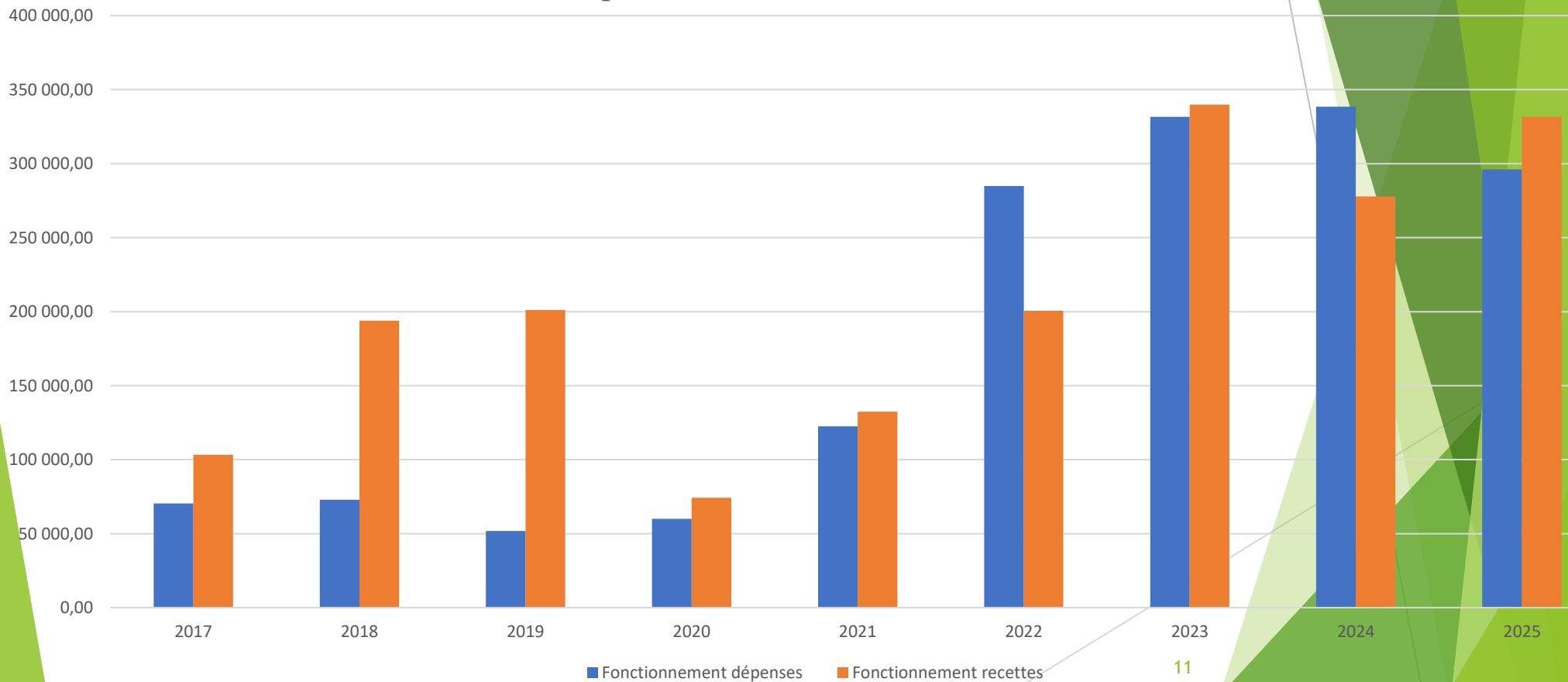
Imputation	Objet	Euros
6161	Assurance auto-collaborateur CO CLD	445,26 €
6234	Pots de l'amitié (galettes)	72,00 €
6232	Apéritif assemblée générale	307,53 €
6232	Stand foire aux fromages	500,00 €
6518	Office 365 CLD	168,48 €
2188	Télévision	299,00 €
	Total	1 792,27 €

Pour accomplir sa mission de popularisation du projet de Parc, 548 heures de bénévolat ont été consacrées en 2025 par le CLD à l'animation et à l'information du public lors des événements répartis géographiquement sur le territoire du projet. Ce décompte s'entend hors le temps mis pour leur préparation et les temps de transport des personnes volontaires pour assurer ces activités.

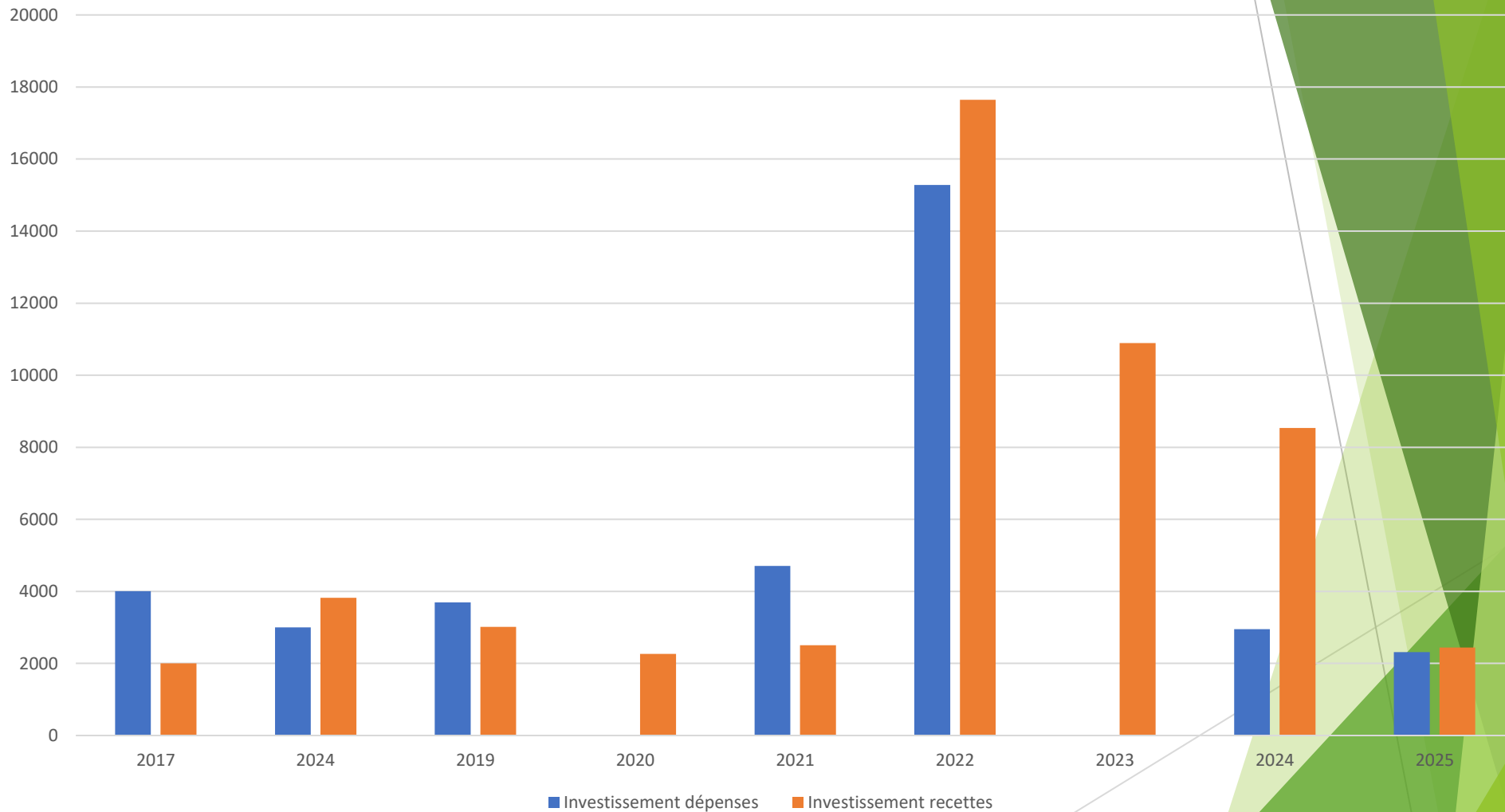
Rétrospective

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le 
ID : 077-200036192-20260218-DEL2026_02-DE

Evolution des dépenses et recettes Section Fonctionnement sans reprise du résultat N-1



Evolution des dépenses et recettes Section Investissement sans reprise du résultat N-1



Fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses: charges à caractère général	12 675,60	41 779,99	81 984,18	108 600,61	127 611,30	78 770,10
Dépenses: charges de personnel et frais assimilés	45 801,08	78 216,95	199 956,25	207 649,33	198 328,88	210 225,89
Dépenses: opérations d'ordre	1 588,90	2 503,60	1 643,00	8 530,00	8 533,30	2 440,00
Dépenses: autres charges de gestion	4,14	2,87	1 271,17	6 786,99	4 109,57	4 626,46
Total des dépenses	60 069,72	122 503,41	284 854,60	331 566,93	338 583,05	296 062,51
Recettes: subvention Région	23 000,00	32 000,00	148 236,72	196 763,28	179 364,71	235 519,89
Recettes: subvention Département	0	50 000,00	0	35 900,00	45 410,00	42 500,00
Recettes: participation des communes	44 982,80	44 598,00	46 599,60	46 936,00	47 210,40	47 626,00
Recettes: participation des EPCI	5 549,85	5 769,15	5 790,40	5 794,80	5 867,55	5 920,40
Recettes: Autres attributions et participations	0	0	0	45 998,00	0	0
Recettes: autres produits de gestion	697,80	0,65	0,63	0,89	1,24	2,35
Recettes: produits exceptionnels	0	0	0	8 479,31	0	0
Recettes: atténuations de charges	0	0	0	0	0	85,00
Total des recettes	74 230,45	132 367,80	200 627,35	339 872,28	277 853,90	331 653,64
Total recettes - dépenses	14 160,73	9 864,39	- 84 227,25	8 305,35	- 60 729,15	35 591,13
Affectation résultat N-1 fonctionnement	148 545,49	162 706,22	156 570,61	72 343,36	80 648,71	19 919,56
Excédent fonctionnement de l'exercice	162 706,22	172 570,61	72 343,36	80 648,71	19 919,56	55 510,69

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le 27/02/2026
ID : 077-200036192-20260218-DEL2026_02-DE

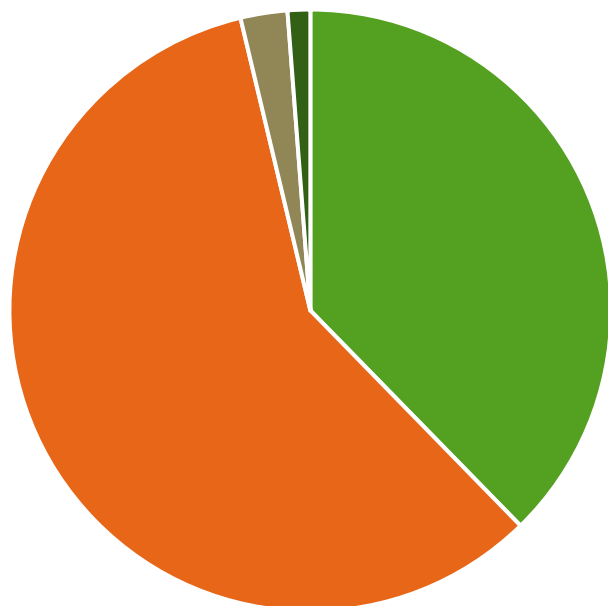
Investissement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses: immobilisations incorporelles	0	0	11 994,90	0	2 950,80	0
Dépenses: immobilisations corporelles	0	4 706,40	2 670,00	0	0	2 316,38
Dépenses: déficit N-1	679,00	0	613,90	0	0	0
Total des dépenses	679,00	4 706,40	15 278,80	0	2 950,80	2 316,38
Recettes: opération d'ordre	1 588,90	2 503,60	1 643,00	8 530,00	8 533,30	2 440,00
Total des recettes	1 588,90	2 503,60	1 643,00	8 530,00	8 533,30	2 440,00
Total recettes - dépenses	909,90	- 2 202,80	- 13 635,80	8530,00	5 582,50	123,62
Affectation résultat N-1 investissement	679,00	1588,90	16 000,00	2 364,20	10 894,20	16 476,70
Excédent investissement de l'exercice	1 588,90	- 613,90	2 364,20	10 894,20	16 476,70	16 600,32
<u>Total de l'excédent de l'exercice (fonctionnement + investissement)</u>	<u>164 295,12</u>	<u>171 956,71</u>	<u>74 707,56</u>	<u>91 542,91</u>	<u>36 396,26</u>	<u>72 111,01</u>

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 077-200036192-20260218-DEL2026_02-DE



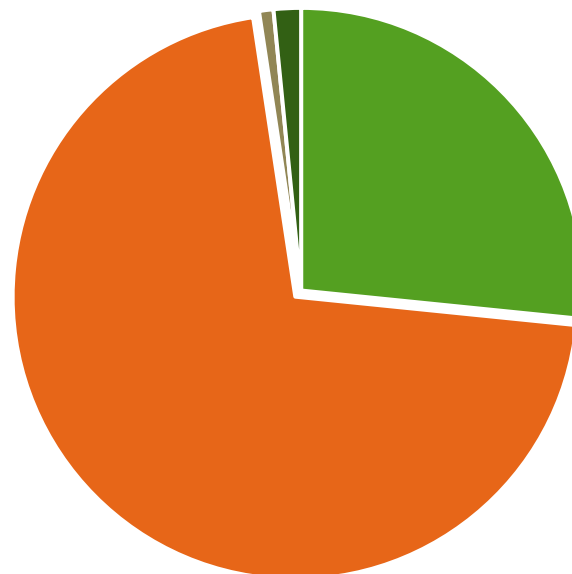


2024 Fonctionnement dépenses



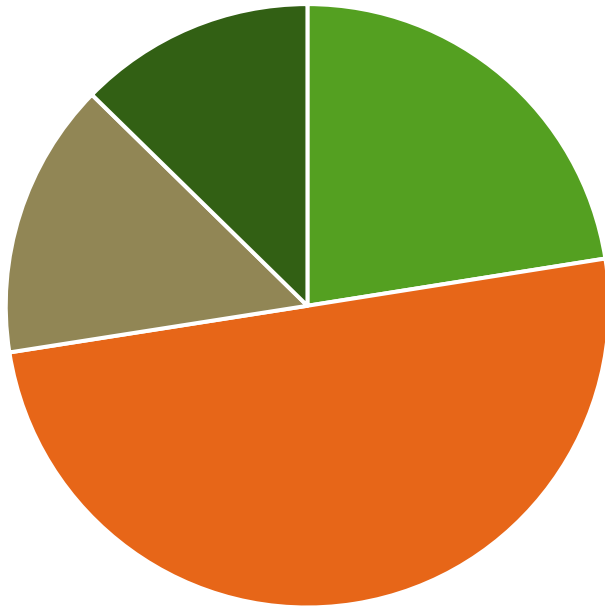
- 011 Charges à caractère général (37,69%)
- 012 Charges de personnel (58,58%)
- 042 Opérations de transfert entre sections (2,52%)
- 65 Autres charges de gestion courante (1,21%)

2025 Fonctionnement dépenses



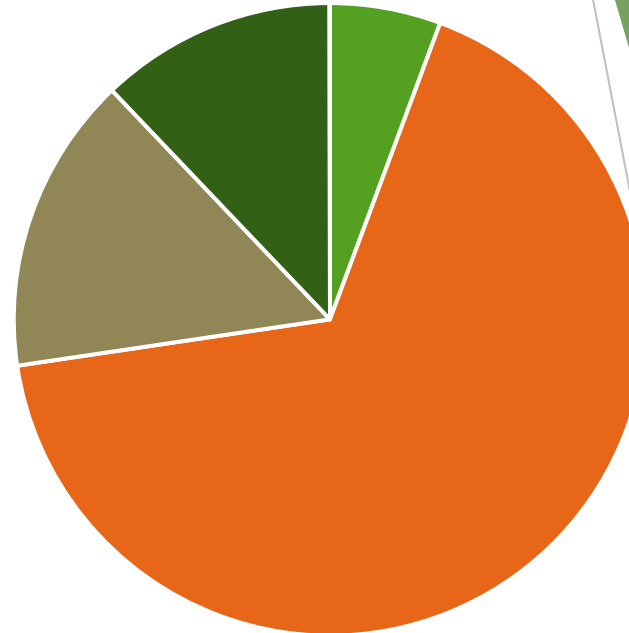
- 011 Charges à caractère général (26,61%)
- 012 Charges de personnel (71,01%)
- 042 Opérations de transfert entre sections (0,82%)
- 65 Autres charges de gestion courante (1,56%)

2024 Fonctionnement recettes



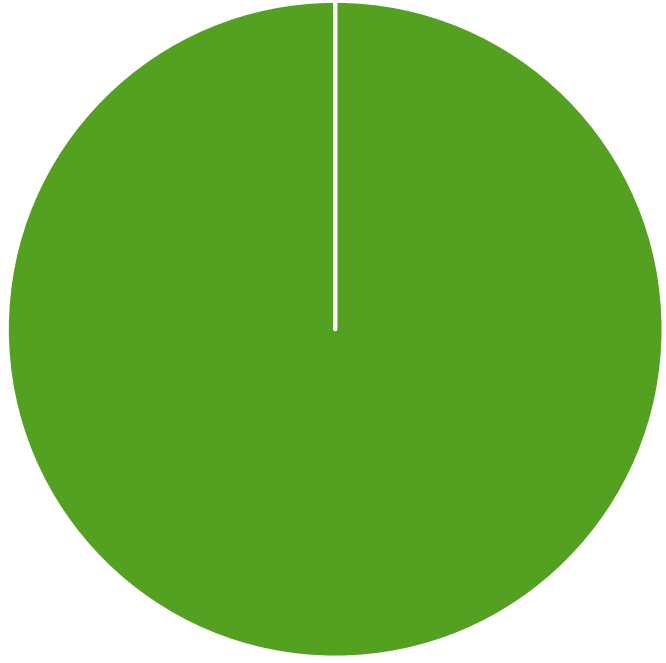
- 002 Excédent N-1 (22,50%)
- 7472 Région Ile-de-France (50,03%)
- 74741, 74751 et 74758 Participation communes et EPCI (14,80%)
- 7473 Département (12,67%)

2025 Fonctionnement recettes



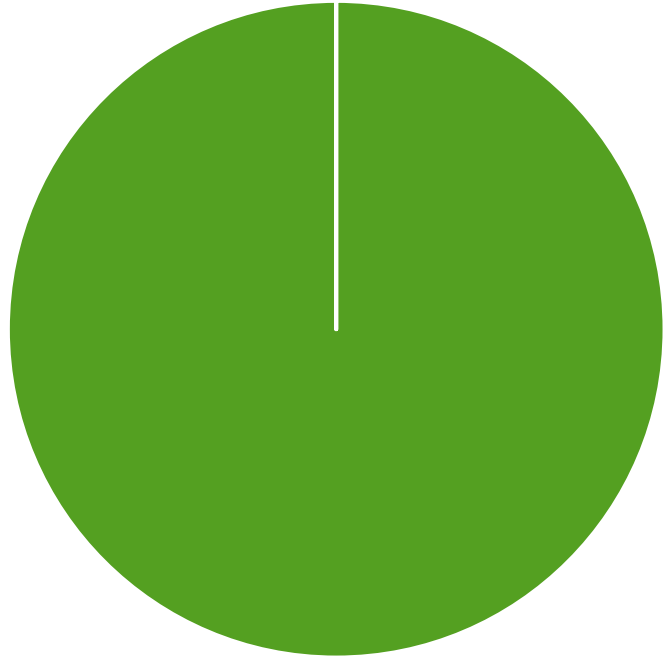
- 002 Excédent N-1 (5,67%)
- 7472 Région Ile-de-France (66,99%)
- 74741, 74751 et 74758 Participation communes et EPCI (15,23%)
- 7473 Département Seine-et-Marne (12,09%)
- 6419 Atténuations de charges (0,02%)

2024 Investissement dépenses



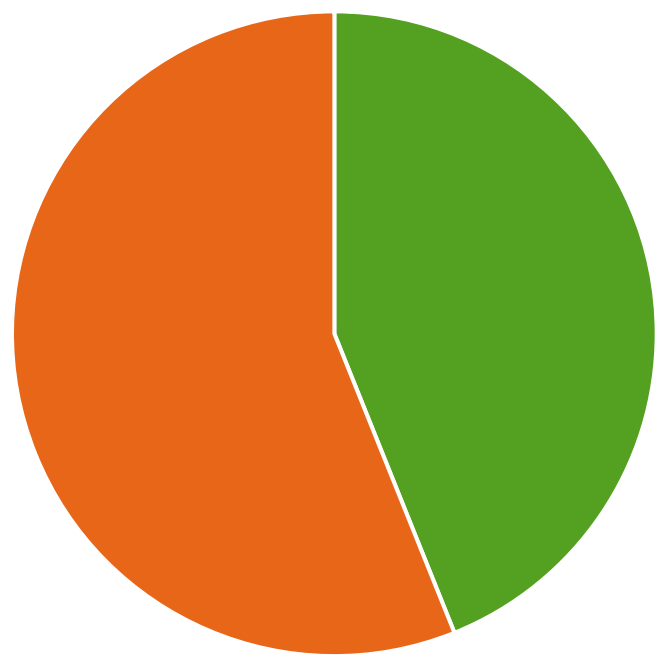
■ 20 Immobilisations incorporelles (100 %)

2025 Investissement dépenses



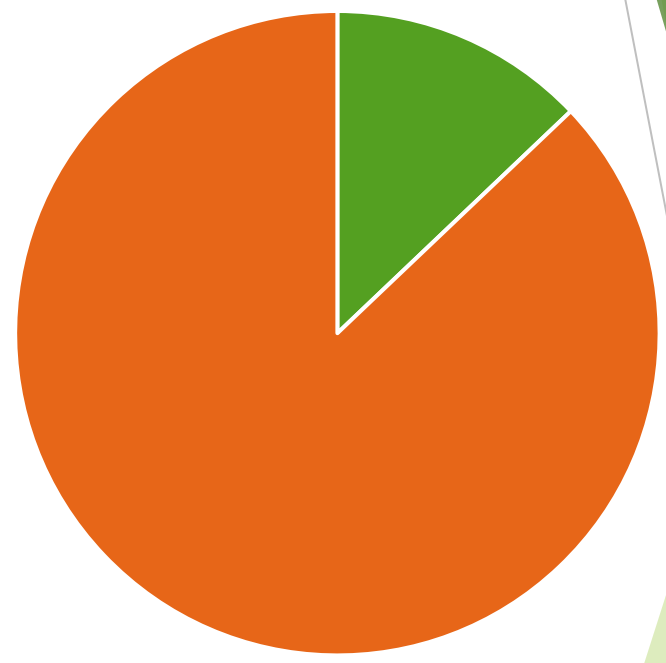
■ 21 Immobilisations corporelles (100 %)

2024 Investissement recettes




■ 040 Amortissements (43,92 %) ■ 10 Excédents de fonctionnement capitalisés (56,08 %)

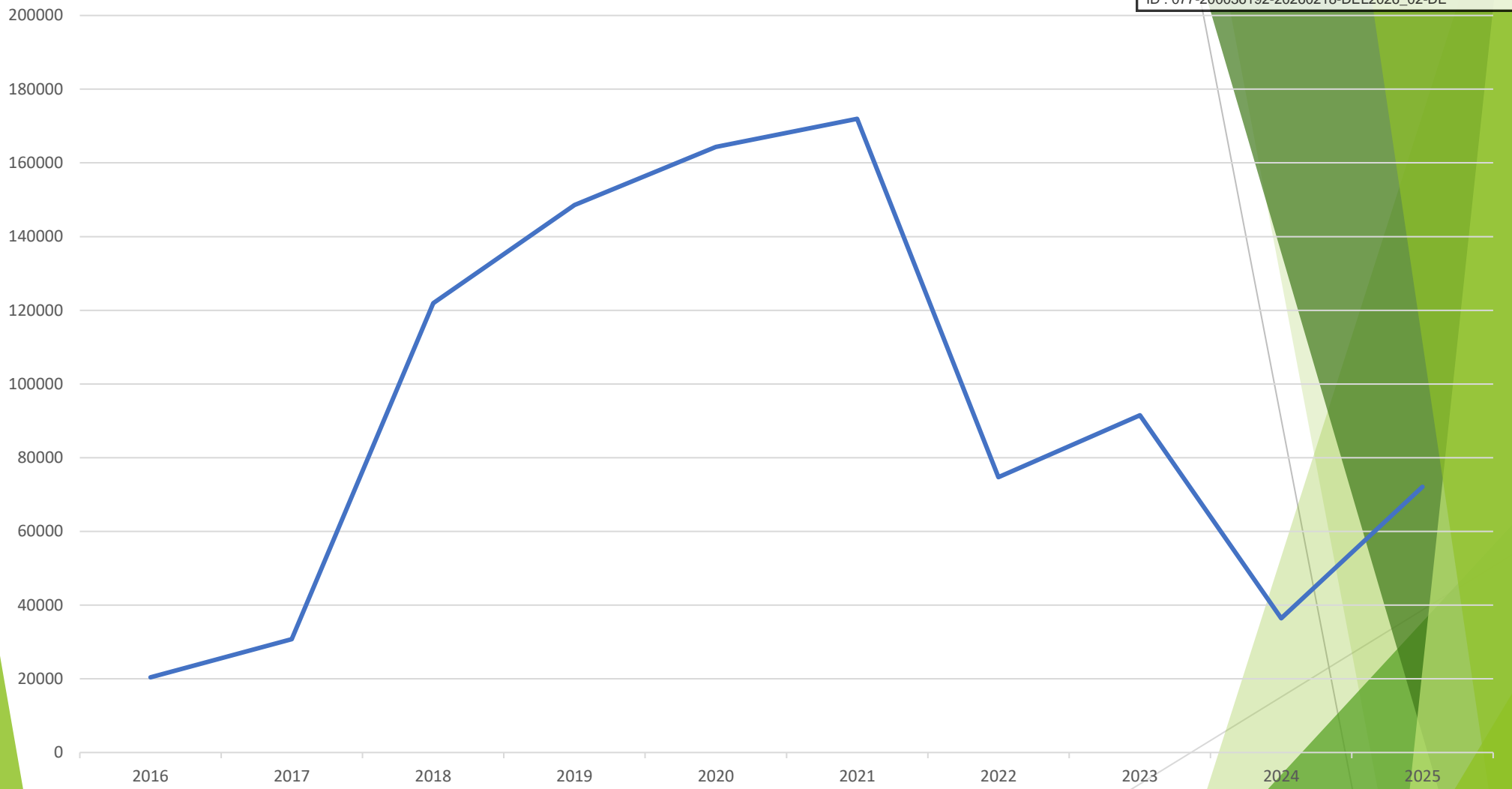
2025 Investissements recettes



■ 040 Amortissements (12,9%) ■ 001 Excédents fonctionnement N-1 (87,1%)

Excédent

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le 
ID : 077-200036192-20260218-DEL2026_02-DE



— Excédent

Exécution des dépenses du personnel du Syndicat mixte – Exercice 2025

- ▶ Poste directeur : agent recruté par voie de détachement en 2021 (temps plein), salaire BRUT + charges patronales : 84 156,64 €
- ▶ Poste responsable du Pôle administratif, comptable, ressources humaines, communication : agent recruté par voie de mutation en 2021 (temps plein) salaire BRUT + charges patronales : 62 012,68 €
- ▶ Poste géomaticien : agent recruté par contrat de projet en 2022 d'une durée de 2 ans renouvelable : salaire BRUT + charges patronales : 57 981,69 €
- Les agents ne perçoivent pas d'avantage en nature.

En 2025, le Syndicat mixte a accueilli deux stagiaires :

- Une stagiaire de l'Ecole de la Nature et du Paysage 4^{ème} année du 31 mars au 30 mai 2025, soit 9 semaines, coût 1 874,44 €.
- Une stagiaire de l'Ecole de la Nature et du Paysage 5^{ème} année du 16 juin au 5 septembre 2025, soit 12 semaines, coût 2 574,55 €.

L'équipe du Syndicat mixte est composée au 1^{er} janvier 2025 de 3 agents à temps plein :

Le directeur, la responsable du Pôle administratif, comptable, ressources humaines, communication, le géomaticien.

Aucun recrutement n'est prévu avant la labellisation du projet de PNR Brie et Deux Morin.

Prévisions budgétaires 2026

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 077-200036192-20260218-DEL2026_02-DE

La proposition de budget 2026 reprend les grandes lignes du budget 2025 (location des bureaux, fournitures administratives, maintenance, assurances, location véhicule, licences, budget alloué au CLD, charges de personnel...) et la poursuite de certains partenariats comme :

- le marché public pluriannuel sur 3 ans évaluation environnementale commencé en septembre 2023 d'un montant total de 59 943 € (*34 931,40 € reliquat, subventionné à hauteur de 34 434,40 € par la Région (subvention 2023, 2024 et 2025)*) ;
- la convention pluriannuelle avec la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France (*54 646,40 € dont report de 2024: 15 364,80 € et 2025: 19 281,60 € soit 20 000 € pour l'exercice 2026; subventionnée par la Région à hauteur de 31 960,00 € et par le Département à hauteur de 20 000 €*) ;
- la convention avec l'association pour la valorisation des espaces nature du Grand-Voyeux afin d'apporter un appui à l'analyse cartographiques thématiques relatives aux enjeux naturalistes du projet de PNR, d'accompagner le SMEP pour la prise en compte des enjeux environnementaux dans la charte du futur PNR pour les thématiques « connaissance, préservation, valorisation et protection du patrimoine naturel, accompagner le SMEP pour la définition des actions prioritaires en lien avec les objectifs nationaux de la stratégie des aires protégées (*Coût estimatif 5 000 € - ayant fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Département de Seine-et-Marne*).

Les impacts liés à l'inflation seront intégrés dans l'élaboration du budget 2026, de même que l'augmentation des charges patronales, notamment la hausse des cotisations afférentes aux agents relevant de la CNRACL et des pensions civiles, la participation de l'employeur à la mutuelle des agents, ainsi que les revalorisations salariales obligatoires liées aux avancements d'échelon.

Il est également proposé de prévoir :

- la location de minibus pour des visites techniques (estimation 1 000 €, frais de carburant inclus) ;
- frais d'accueil de la délégation des Kogis (hébergement et repas estimation 1 500 €) *Projet de coopération internationale avec l'association TCHENDUKUA, qui soutient la tribu des Kogis de Colombie dans la renaturalisation de territoires dégradés par l'exploitation aurifère. Le projet consiste à mettre en relation les Kogis avec des territoires engagés dans la restauration et la préservation de leur environnement. Il s'agit d'un projet de recherche en aménagement du territoire fondé sur un échange de regards : les Kogis réalisent un diagnostic selon leurs propres critères, en parallèle de la présentation de nos outils et méthodes.*
Ce projet de recherche contribue au positionnement du PNR dans le paysage institutionnel, TCHENDUKUA étant en lien avec la DGALN (direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature) et partenaire de l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites). Le diagnostic étant réalisé à titre gracieux, seuls les frais d'accueil, d'hébergement et de restauration sont pris en charge par le SMEP;
- le renouvellement des outils de communication du SMEP et goodies du CLD (estimation 10 000 €) ;
- le paiement de frais bancaires : ouverture d'une ligne de trésorerie indispensable d'un montant de 100 000 à 150 000 € (estimation des frais 7 000 €). *Pour rappel, une ligne de trésorerie ne constitue pas un emprunt : il s'agit d'un dispositif ponctuel et de courte durée (1 an maximum), mis en place afin de faire face aux délais de versement des subventions ;*
- le paiement d'un emplacement à la Foire aux fromages édition 2026 (estimation 500 €) ;
- l'accueil de stagiaires pour le SMEP (estimation 10 000 €).

Recettes prévisionnelles (fonctionnement):

- Reprise du résultat 2025 : 55 510,69 € ;
- Reliquats des versements des subventions 2024/2025 : 86 394,40 € (Région: 66 394,40 €, Département: 20 000 €) ;
- Pas d'augmentation de la participation des communes (0,40 €/habitant) et des EPCI (0,05 €/habitant): 54 124,85 €;
- Subvention demandée auprès de la Région Ile-de-France : 250 000 € pour participer aux frais de fonctionnement (structure et personnel) ;
- Subvention demandée auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne : 25 000 €.

Recettes prévisionnelles (investissement):

- Reprise de résultat 16 600,32 € ;
- Amortissements 3 411,80 € (dont logiciels 1 475,80 €, matériels informatiques 890 €, barnum 75 €, 299 € télévision, 502 € vidéoprojecteur et 170 € écran mobile).

Orientations budgétaires 2026 – points à retenir

► **Priorités stratégiques**

Finalisation de la charte du PNR

Finalisation du plan de Parc

Saisine de l'État pour l'avis intermédiaire, étape clé de la procédure de labellisation

► **Orientations financières**

Budget construit dans une logique de prudence et de maîtrise des dépenses

Absence de recours à l'emprunt

Maintien d'un fonds de roulement limité, conforme aux attentes de la Région Ile-de-France

Stabilité des contributions des communes et des EPCI (pas d'augmentation)

► **Poursuite des partenariats structurants**

Chambre d'Agriculture d'Île-de-France

Association pour la valorisation des espaces naturels du Grand-Voyeux

Évaluation environnementale et accompagnements techniques nécessaires au projet

► **Ressources humaines**

Stabilité des effectifs (3 agents à temps plein)

Aucun recrutement envisagé avant la labellisation du PNR

► **Sécurisation de l'exécution budgétaire**

Ouverture envisagée d'une ligne de trésorerie ponctuelle

Outil de gestion destiné à faire face aux décalages de versement des subventions

Ne constitue pas un endettement